

## GLOSSAIRE

- langage : capacité de l'homme à communiquer au moyen de signes verbaux, s'oppose souvent à lecture, introduite après une initiation au langage oral.
- langue : idiome, système abstrait de signes dont on peut étudier l'évolution de tous ses aspects, ou bien variété linguistique selon références culturelles.
- langue maternelle : langue apprise la première, chronologiquement, de façon naturelle, dans un contexte où elle est aussi langue de communication, elle peut être la langue ou une des langue(s) nationale(s) ou régionale(s), ou bien la langue d'une communauté immigrée, appelée aussi langue première, L1 ou langue de départ, voire langue source.
- langue de référence : langue à laquelle l'apprenant se réfère de manière plus ou moins consciente au fur et à mesure de son parcours d'appropriation linguistique, elle peut être langue maternelle.
- langue étrangère : toute langue non maternelle, objet linguistique d'enseignement/ apprentissage, le français est donc une langue étrangère pour tous ceux qui se l'approprient, plus ou moins volontairement.
- langue de scolarisation : langue apprise et utilisée à l'école et par l'école, médiation par rapport aux champs du savoir, à la différence du FLE (Français Langue Etrangère) pour lequel le français est une discipline comme une autre.
- langue officielle : langue adoptée par un Etat, langue institutionnelle.
- allophone : personne qui, dans un territoire donné, a pour langue maternelle une autre langue que la ou les langues officielles.
- langues d'origine : langues avec lesquelles les allophones sont en contact au sein de leurs familles.
- langues voisines : langues proches, apparentées, facilitatrices d'apprentissage ou sources d'erreurs.
- français comme langue seconde : mode d'enseignement/apprentissage du français auprès de publics scolaires allophones effectuant tout ou partie de leur scolarité en français et qui procède par emprunt aux méthodologies du FLE et du Français Langue Maternelle (FLM).
- communication : transfert, élaboration, échange, négociation d'information entre partenaires dans le cadre d'une interaction sociale, une des raisons d'être du langage.
- compétence de communication : capacité d'un locuteur à adapter son discours à la situation de communication et à utiliser ses connaissances sur la langue.
- acte de communication/de langage/langagier : moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son ou ses interlocuteur(s) par ses mots, pour transformer les représentations d'autrui, en fonction d'une intention communicative et qui produit un effet.
- bi/plurilingue : personne utilisant deux ou plusieurs langues ou variétés linguistiques au cours de sa vie quotidienne, selon le type de communication (famille, administration, école, société, travail) et avec des niveaux de compétence différents.
- biographie langagière : selon René Richerich (1977), ensemble des chemins linguistiques, plus ou moins longs et plus ou moins nombreux, parcourus par une personne, constituant son capital langagier, sans cesse changeant.
- acculturation : processus par lequel un individu ou un groupe accède à une culture et se l'approprie, résultat d'un contact continu et direct entre des individus ou des groupes de cultures différentes, modifiant les modèles culturels initiaux de ces individus ou de ces groupes.
- francophone : « qui parle français », de naissance ou d'éducation et de culture, le degré de « francophonie » d'un locuteur est difficile à évaluer objectivement.